

# Rapport Annuel

sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Territoire du Pays d'Erstein

ANNÉE 2024

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CANTON  
D'ERSTEIN

CC-ERSTEIN.FR



2024 : Année de la prise en compte de la levée des poubelles

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>page 3</b>
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2024	page 3
Principaux marchés attribués en 2024	page 5
<b>A. LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>page 6</b>
<b>1. Le territoire desservi</b>	<b>page 6</b>
1.1. Le périmètre	page 6
1.2. La population	page 6
<b>2. La collecte des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>page 7</b>
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 7
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 8
2.1.2. La prestation de collecte	page 9
2.2. Les collectes sélectives	page 9
2.2.1. Organisation des collectes	page 9
2.2.2. Les prestations de collectes	page 10
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 10
2.3. Les déchèteries	page 15
2.3.1. Organisation du service	page 15
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 16
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 16
2.4. Le compostage	page 17
2.5. Les services hors service public	page 18
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 18
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 18
<b>3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>page 19</b>
3.1. Localisation des unités de traitement	page 19
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 20
<b>4. La communication</b>	<b>page 21</b>
<b>5. L'emploi</b>	<b>page 22</b>
<b>B. LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>page 23</b>
<b>6. Modalités d'exploitation du service</b>	<b>page 23</b>
<b>7. Bilan financier annuel</b>	<b>page 23</b>
7.1. Dépenses du service	page 23
7.2. Recettes du service	page 25
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 25
7.2.2. Les autres recettes	page 26
7.3. Détail des coûts	page 27
<b>C. PROJETS POUR L'ANNEE 2025</b>	<b>page 29</b>

## INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs et la Communauté de Communes du Rhin pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets des dix Communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN demeurent transférées intégralement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée CITEO, sur la base du barème F de soutien financier.

Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 5 ans et a été reconduit pour l'année 2024.

### Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

### Faits marquants en 2024 :

#### A - La prise en compte de la levée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le service fait face à l'explosion des tarifs énergétiques ainsi qu'une augmentation conséquente des coûts de collecte et de traitement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle redevance pour les ordures ménagères a été mise en place avec les changements suivants :

- Une augmentation moyenne des tarifs de la redevance mais limitée à 10%.
- Mise en place de la redevance à la levée avec une part fixe comprenant 26 levées par an ; les levées supplémentaires seront facturées en plus.
- Déchèterie : 20 passages par an compris dans la redevance, les passages supplémentaires seront facturés en plus.



#### B - la mise en place de la plateforme internet Webusager

Au 1<sup>er</sup> mai, ouverture d'un portail de consultation en ligne des informations personnelles usagers.

- ⇒ Possibilité de consulter les levées, les passages en déchèterie et les factures d'ordures ménagères

#### C - La modification du mode de transmission des factures

Le Trésor Public réceptionne désormais directement les dossiers de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et se charge de l'envoi aux usagers

## D - Des animations scolaires et périscolaires sur les consignes de tri :

- ⇒ Réalisées dans plusieurs communes du territoire du Pays d'Erstein
- ⇒ Sensibilisation aux consignes de tri des emballages, des biodéchets et déchèterie.

## E - la finalisation de l'étude de mise en place du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)



La Communauté de Communes a lancé fin 2023 une étude pour la réalisation d'un PLPDMA et a **adopté le document final en décembre 2024.**

Ce document réglementaire permet ainsi d'**identifier les objectifs de réduction des déchets et définit des actions de prévention** pour les atteindre.

Objectif : mettre en œuvre un programme d'actions pour une réduction des quantités de déchets produites à l'horizon 2030.

## F – Collecte ponctuelle des Déchets Dangereux des Ménages

Cette collecte, organisée depuis 2009, s'est poursuivie en 2024 en deux occasions : les 17 et 18 mai et les 18 et 19 octobre.

Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols).



Cette opération a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 19 393 kg
- Type « acides » : 327 kg
- Type « bases » : 227 kg
- Type « Produits Piscine » : 383 kg
- Type « solvant » : 2 268 kg
- Type « phytosanitaires » : 759 kg
- Type « aérosols » : 428 kg
- Thermomètres au mercure : 54 kg

**Total 2024 : 23 839 kg** soit :

- 21.01 % de hausse par rapport à 2023 (19 700kg – 2 collectes)
- 81.74 % de hausse par rapport à 2022 (13 117kg – 2 collectes)

En 2022, une baisse de tonnages significative par rapport à 2021 n'avait pas trouvé d'explication et un report des tonnages était attendu sur les années suivantes. Cela se constate en effet avec une augmentation en 2023 et 2024 mais ces résultats sont encore bien inférieurs à celui de 2021 (31 838 kg).

**G - La campagne de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires** de la collectivité a été poursuivie en 2024 :

- Réhabilitation / réparations des conteneurs existants : 10 564.7 € HT
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 28 500.33 € HT



**H - Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux** a été menée le samedi 26 octobre 2024 à BOLSENHEIM (pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM) et à HIPSHEIM (pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE).

**Principaux marchés et contrats attribués en 2024 :**

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Recyclage des matériaux de type gravats (collectés en déchèterie)	06/05/2024 au 05/05/2027	SPIESS
Traitement des DIB/DND en déchèterie	01/08/2024 au 31/07/2025	LINGENHELD

**Le service Gestion des Déchets Ménagers – L'équipe :**

Le service administratif, basé au 2 rue du Couvent à Erstein, est composé de :

- 1 responsable de service
- 1 agent de facturation et relations usagers
- 1 agent responsable de déchèterie et de la communication / Ambassadrice du tri

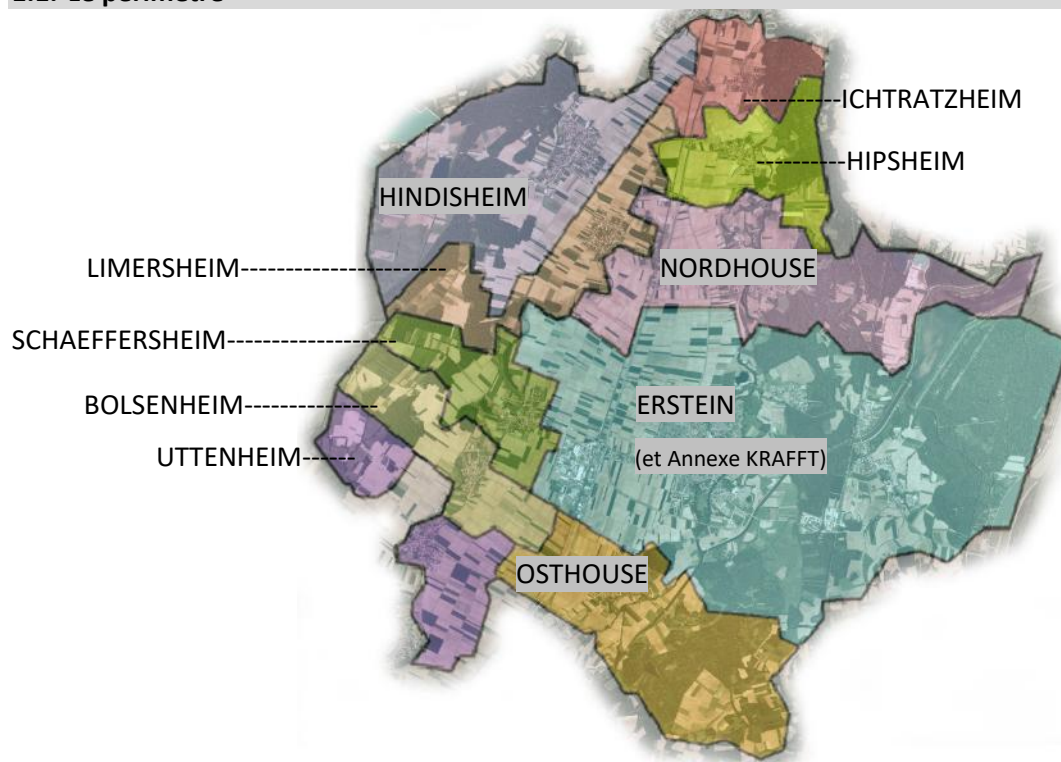
Le service de la déchèterie d'Erstein, au 7 impasse Spitzmatt, est composé de 3 agents polyvalents de déchèterie.



## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre



Les 10 communes du territoire du Pays d'Erstein sont soumises à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

Les autres communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

#### 1.2. La population

Commune	Nombre d'habitants INSEE 01/01/2024
BOLSENHEIM	580
ERSTEIN	11 001
HINDISHEIM	1 557
HIPSHEIM	1 013
ICHTRATZHEIM	385
LIMERSHEIM	696
NORDHOUSE	1 766
OSTHOUSE	952
SCHAEFFERSHEIM	817
UTTENHEIM	581
<b>TOTAL</b>	<b>19 348</b>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2024) : 606 au 01/01/2024.

## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

En résumé :

**10 832.8 Tonnes** de déchets collectés

soit **559.9 kg / habitant**

soit **+5.44 kg par rapport à 2023**



### Collecte des déchets ménagers

**148.62 kg/hab**  
France : 249 kg / hab



### Collecte des recyclables (dont vieux papiers)

**102.1 kg/hab**  
France : 82 kg / hab



### Collecte des biodéchets

**20.72 kg / hab**  
France : 17 kg / hab



### Collecte en déchèterie

**288.46 kg / hab**  
France : 246 kg / hab



### 2.1 La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

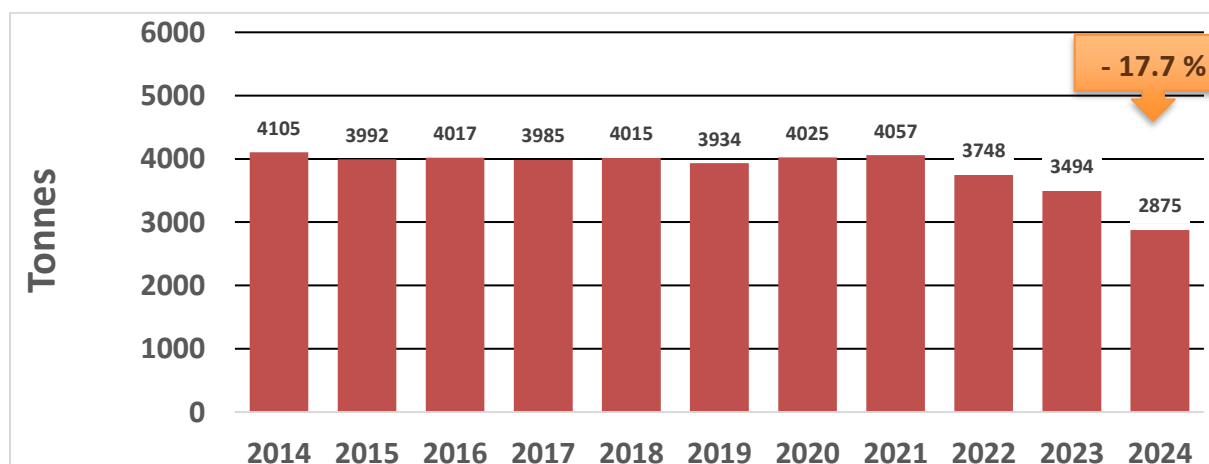
Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2024 s'élève à **2 875.44 tonnes**, soit -17.7 % par rapport à 2023.

Cela représente **148.62 kg/hab. en 2024.**



Baisse de  
**17.7%**

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 (-2,2% par rapport à 2013) et en 2015 (-2,76% par rapport à 2014). Toutefois, à partir de 2015, on constate une stabilisation aux alentours de 4 000 tonnes par an.

La baisse de 6.8% en 2023 est à mettre en relation avec la **mise en place de la collecte séparée des biodéchets (2022) et avec l'application des nouvelles consignes de tri (2023)** qui détournent une partie des déchets des poubelles classiques.

**La nouvelle baisse de 17.7% en 2024** s'explique également par la prise en compte de **la levée dans la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

### 2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 01.01.2024	1 480	2 532	2 271	588	915	244

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
  - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
  - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
  - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
  - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
  
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
  - Pas d'obligation de bénéficiaire du service
  - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison **d'une collecte hebdomadaire.**

La collectivité se réserve le droit de ne pas collecter un professionnel dont la quantité de déchets par semaine dépasse **4.000 L** ou si la nature des déchets est source de danger pour le matériel de collecte ou les agents.

### 2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société **SUEZ Recyclage et Valorisation** (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre sur 2024 ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 T) équipé d'une benne compactrice de contenance de 22 m<sup>3</sup> équipé d'un lève-conteneur universel ainsi que deux autres camions de même type pour réaliser les deux autres tournées de collecte du mardi.

Un véhicule de même type pour les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

- Ces véhicules ont totalisé 28 623 kilomètres au cours de l'année 2024 pour une consommation de 17 856 litres de gasoil.

- Un équipage de deux à trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et deux équipiers de collecte tous les jours de la semaine.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour.

Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

## 2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a mis en place sur le territoire du Pays d'Erstein la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

### 2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques.

209 conteneurs étaient répartis en 51 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 379 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

En 2024, ce sont **178 tonnes de papiers/cartons** qui ont été collectés par les associations locales en porte à porte.

Le **montant total de la subvention** versée à ces associations pour ce travail de collecte s'est monté à **9 224.50€ HT**.

Commune	Nombre de collectes associatives en 2024
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	8
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	2
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	4
UTTENHEIM	2
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

### 2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

- Verre > RECYCAL à Ribeauvillé (68)
- Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines (y compris les collectes associatives) > SCHROLL. à Strasbourg (67)
- Emballages plastiques et emballages métalliques > SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de trois vidanges hebdomadaires. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

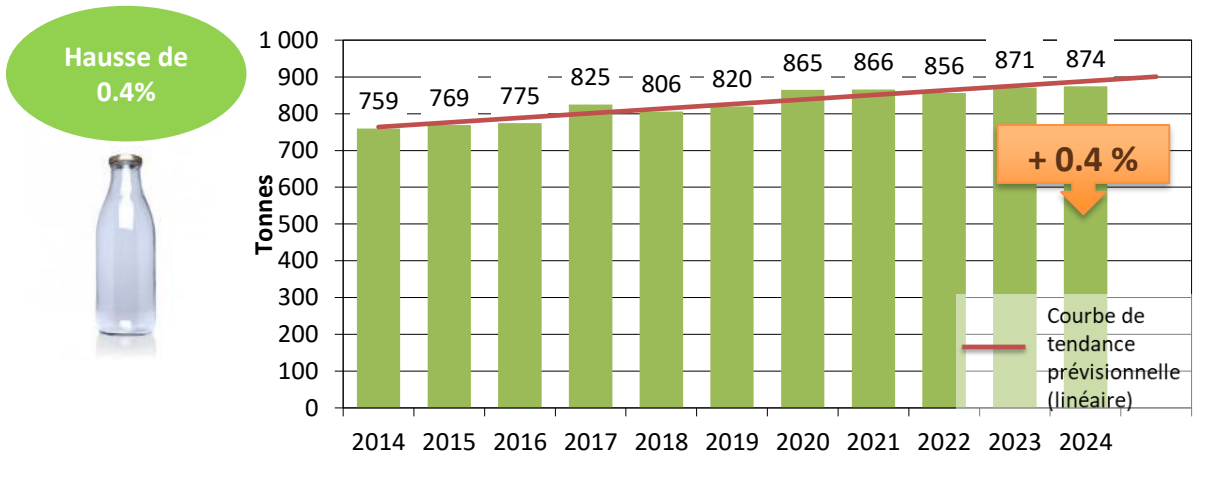
La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2024 a été de :

- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- jusqu'à 3 collectes par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- jusqu'à 3 collectes par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

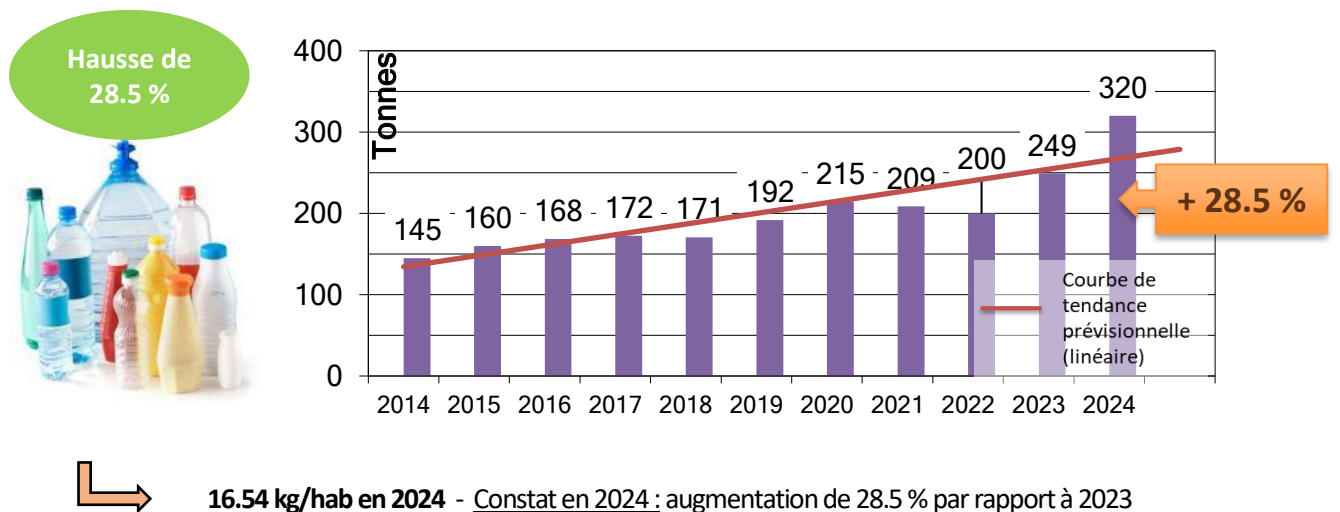
### 2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	874.48 Tonnes	874.48 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	552.88 Tonnes	516.97 Tonnes	6.5 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	177.53 Tonnes	176.64 Tonnes	0.5 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	370.32 Tonnes	228.89 Tonnes	38.19 %

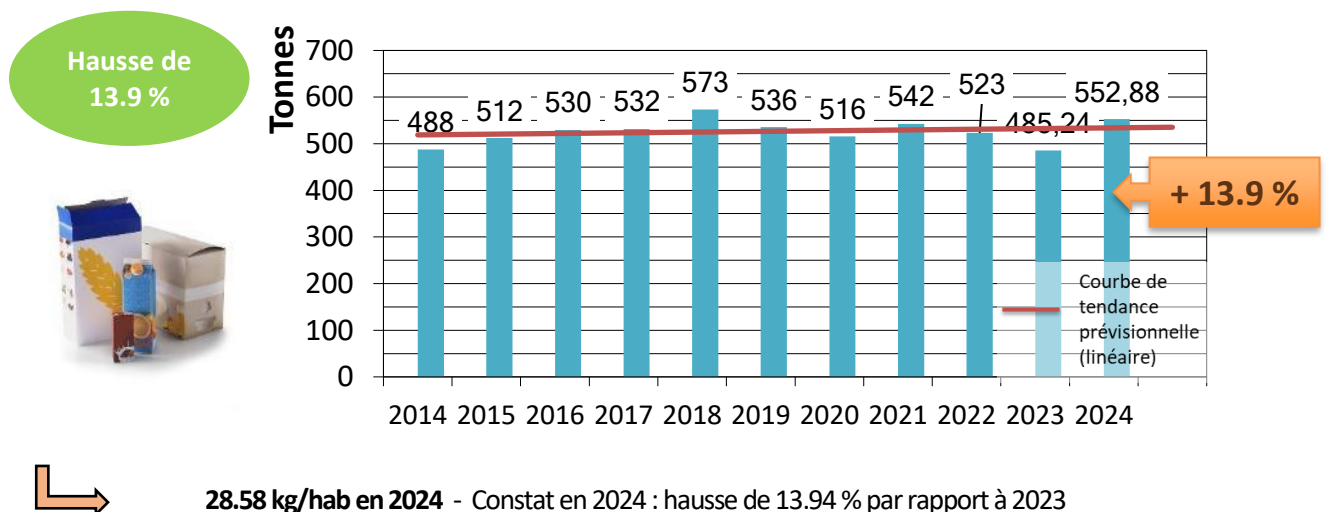
### Evolution des tonnages de **Verre** collecté annuellement par **apport volontaire**



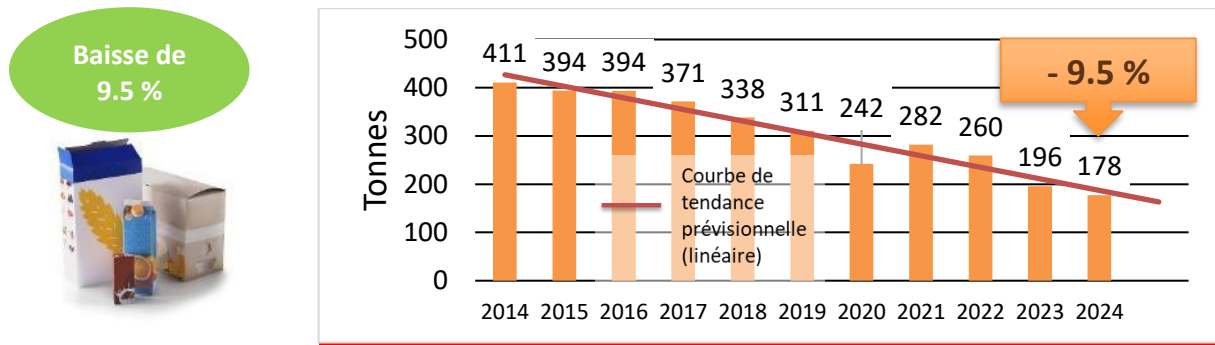
### Evolution des tonnages de **Plastiques** collectés annuellement par **apport volontaire**



### Evolution des tonnages de **Papier-cartons et Journaux-magazines** collectés annuellement par **apport volontaire**



## Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations



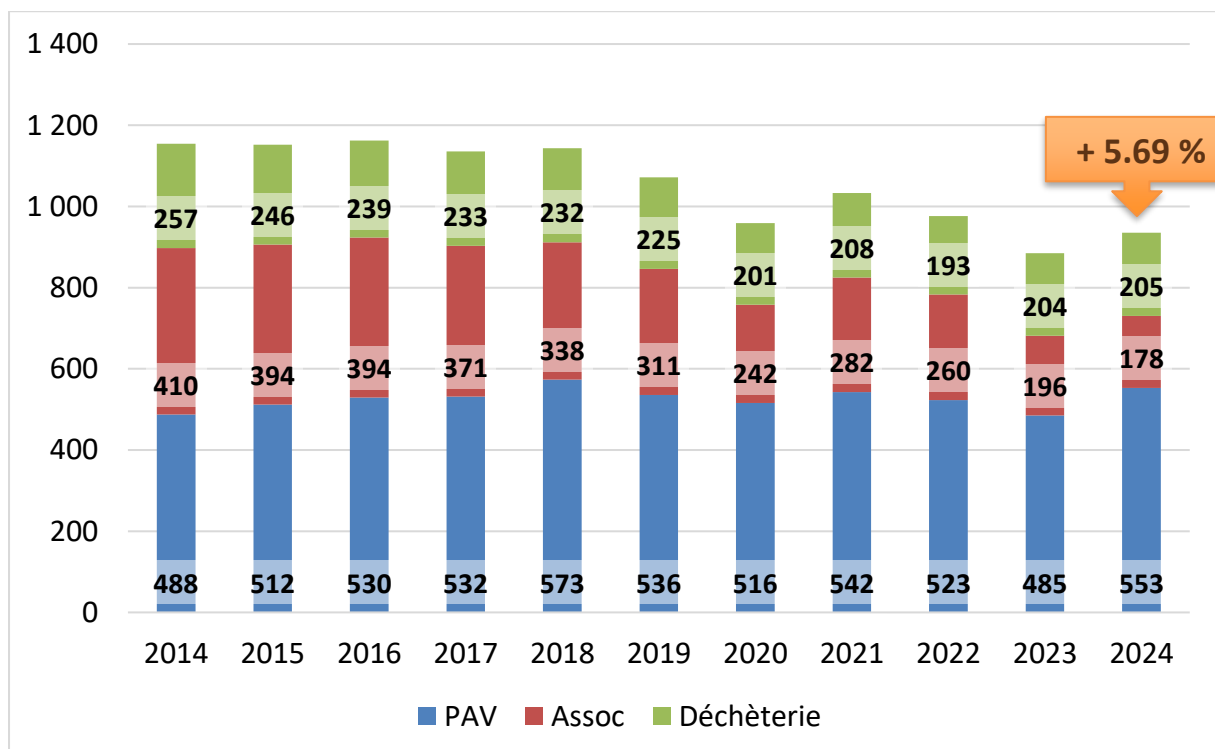
**9.18 kg/hab en 2024** - Constat en 2024 : baisse de 9.49 % par rapport à 2023

La baisse importante en 2020 peut s'expliquer en partie par l'annulation de plusieurs collectes en raison des mesures COVID.

La forte réduction des quantités collectés en 2023 (par rapport à 2022) peut s'expliquer en partie par une réduction du nombre de collectes sur la commune d'Erstein, phénomène poursuivi en 2024.

Le **montant total de la subvention** versée aux associations pour ce travail de collecte s'est monté à **9 224.50€ HT en 2024**.

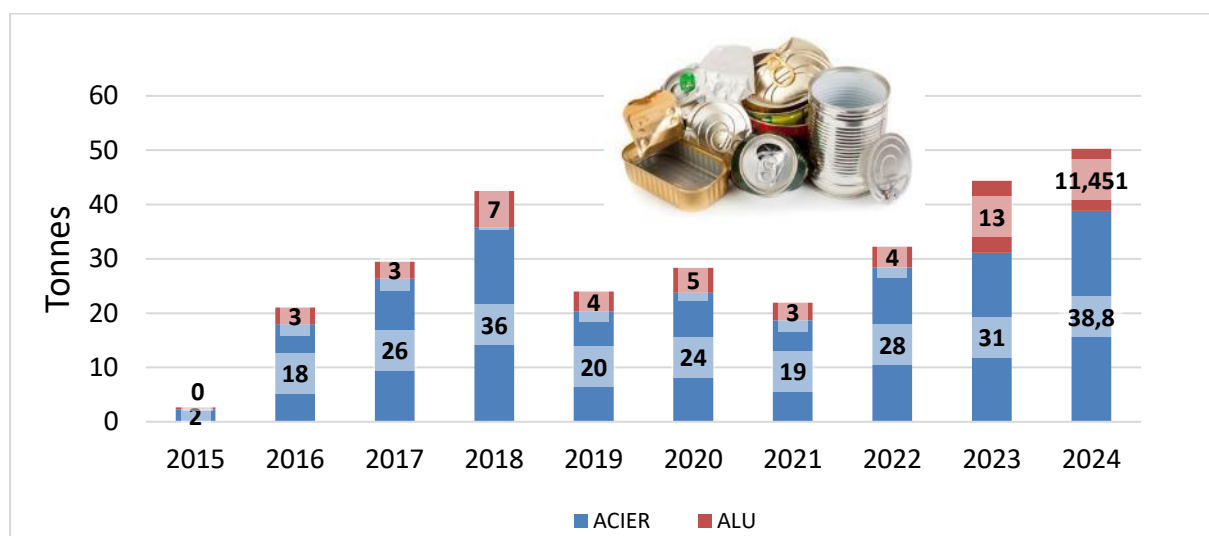
## Evolution des tonnages totaux de Papiers-cartons collectés (PAV + Collecte associative + Déchèterie)



**48.35 kg/hab en 2024** (45.7 kg/hab en 2023)

Ce graphique permet de constater une hausse de 5.69 % de la quantité globale de papiers/cartons collectés par rapport à 2023 (rappel : - 9.32 % entre 2022 et 2023)

## Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés par apport volontaire



A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015.

Il est constaté une bonne progression des quantités collectées, qui à relier à l'effet de l'extension des consignes de tri et de l'incitation au tri.

↳ **2.59 kg/hab en 2024 pour l'acier et l'aluminium (2.27 kg/hab en 2023)**

## Evolution des tonnages de Biodéchets collectés par apport volontaire

- **Total collecté en 2022 >122,56 T soit 6,40 kg/hab**

La mise en place du service s'est faite en mars 2022, avec le **déploiement des abribacs** destinés à la collecte des biodéchets.

Fin octobre, les **périscolaires** de la Communauté de Communes ont été équipés de bacs destinés à cette collecte et ont permis de collecter environ **1,31 T** de biodéchets sur les mois de novembre et de décembre.

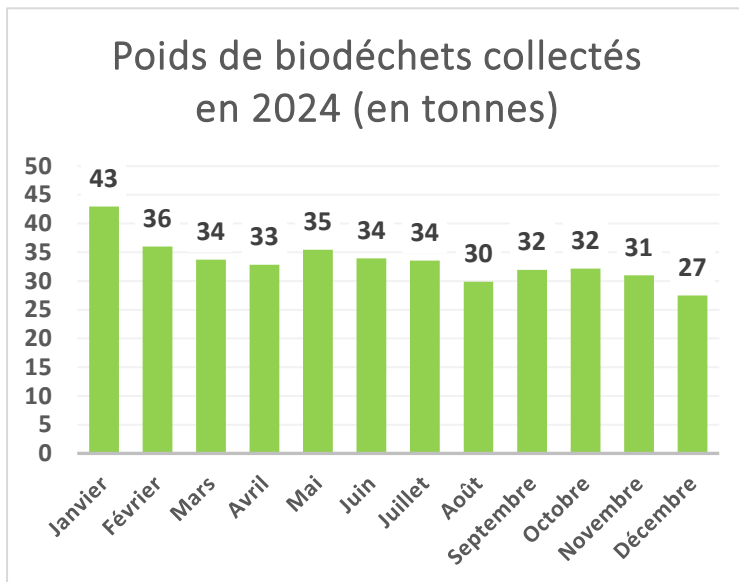
- **Total collecté en 2023 >219.57 T soit 11.35 kg/hab**

(dont **12.51 Tonnes** de biodéchets collectés auprès des **périscolaires**)

Soit une augmentation de 79.15% par rapport à l'année 2022 (incomplète).  
Cela correspond à **11.35 kg/hab**.

La baisse des tonnages constatées en été (juillet) est un phénomène normal, qui s'explique par les changements d'habitude des usagers.

- Total collecté en 2024 > 400.93 T soit 20.72 kg/hab



(dont **16.97 Tonnes** de biodéchets collectés auprès des **périscolaires**)

Soit une augmentation de 82.6 % par rapport à l'année 2023.

Cela correspond à **20.72 kg/hab**.

Les fluctuations de tonnages au courant de l'année constituent un phénomène normal, qui s'explique par les changements d'habitude des usagers.

L'augmentation importante des tonnages constatée en 2024 peut être reliée, au moins en partie, au passage à la redevance à la levée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

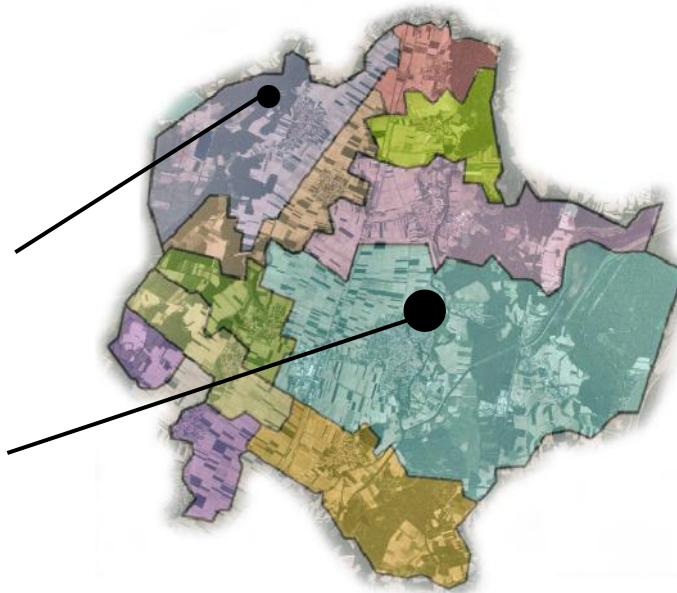


## 2.3. Les déchèteries

### 2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM  
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des 10 communes du territoire du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte, hors jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

	Horaires d'ouverture au public
Mardi, jeudi et vendredi	13h à 17h55
Mercredi	9h-11h55 et 13h-17h55
Samedi	9 h à 11h55 14h à 16h55
Dimanche	9 h à 11h55

(Ces nouveaux horaires ont été mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2024, suite à la réorganisation du personnel du site)

Sont acceptés les déchets suivants :



Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux. Un conteneur accepte également les objets réemployables, pris en charge par Emmaüs.

Attention : bouteilles, flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau des conteneurs situés à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

Un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, est accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

### 2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papier/carton, Métaux	→ SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	→ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	→ DERICHEBOURG à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	→ CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	→ REFOOD à CLICHY (92)
Piles et accumulateurs	→ COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	→ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

### 2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Types de déchets	Tonnages 2023	Evolution 2022-2023	Tonnages 2024	Evolution 2023-2024
<b>Gravats + DIB</b>	1374.82	<b>-13 %</b>	1230.93	<b>-10.5%</b>
<b>Déchets verts</b>	1150.96	<b>-1.2 %</b>	1468.71	<b>+27.6%</b>
<b>Encombrants</b>	730.12	<b>-14.4 %</b>	921.18	<b>+26.2%</b>
<b>Bois</b>	851.30	<b>-1.8 %</b>	880.94	<b>+3.5%</b>
<b>Papiers cartons</b>	203.75	<b>+5.5 %</b>	205.01	<b>+0.6%</b>
<b>Métaux</b>	213.02	<b>+5.5 %</b>	221.00	<b>+3.8%</b>
<b>DEEE</b>	151.81	<b>+2.5 %</b>	146.50	<b>-3.5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 675.8</b>	<b>-6.6 %</b>	<b>5074.27</b>	<b>+8.5%</b>

Les quantités déposées en déchèterie subissent une augmentation, après plusieurs années de baisse. C'est à mettre en relation avec la prise en compte de la levée des bacs et l'incitation au tri.



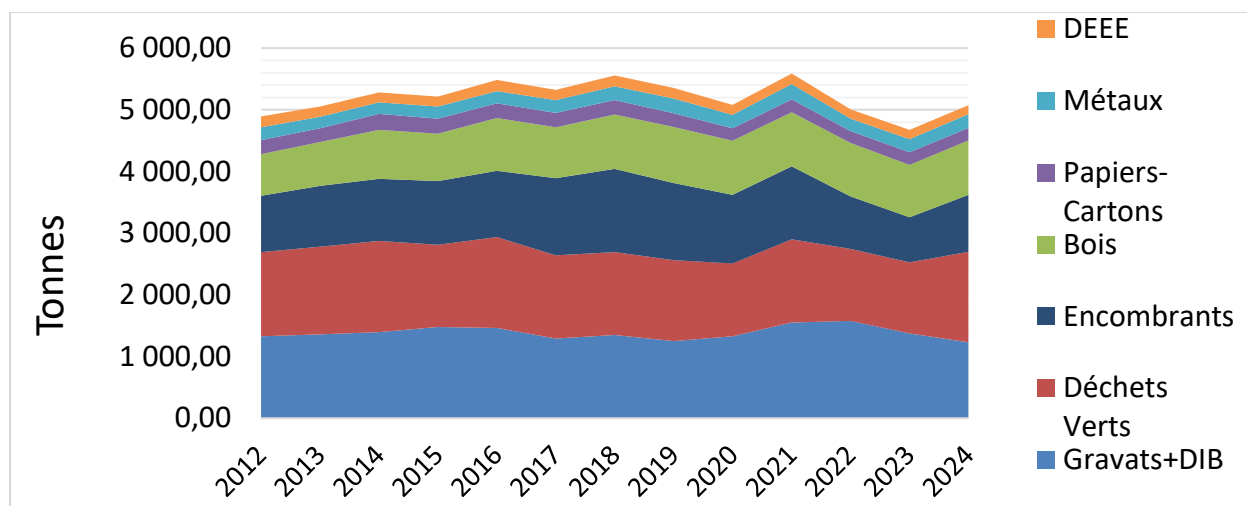
En 2024, les déchets déposés en déchèteries représentent **288.46 kg/hab.**

#### Emmaüs :

- ⇒ collectes en déchèterie = **145.48 Tonnes en 2024** soit **7.52 kg/hab**  
contre **131.9 Tonnes en 2023** (6.9 kg/hab) soit une **hausse de 10.29%**.



## Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries :



### 2.4. Le compostage

La Communauté de Communes propose des composteurs à prix réduits à tous les usagers du territoire du Pays d'Erstein ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes peut proposer des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires. Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité.

La promotion du compostage individuel a permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs :

- **60 composteurs vendus en 2024** (contre 45 en 2023)

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par la Communauté de Commune. Le prix demandé aux habitants est de 15 €H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 €H.T. pour les bacs de 600 litres.



## 2.5. Les services hors service public

### 2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

### 2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs



Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

**Emmaüs** a collecté en 2024 sur le Pays d'ERSTEIN **90.34 T de déchets auprès de 175 adresses** (45.68 T de déchets auprès de 188 adresses en 2023).

Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

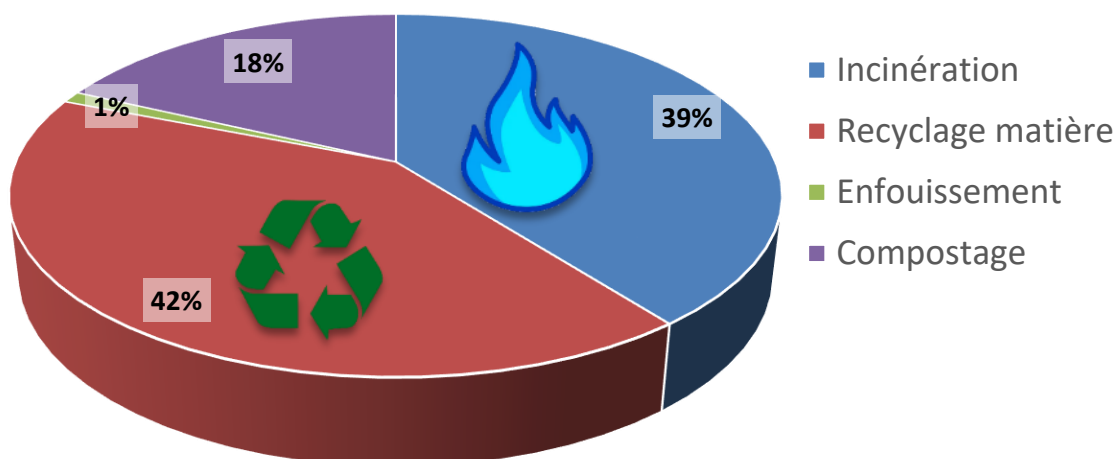
#### 3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE Schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) – SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludres...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88)
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Environnement	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Environnement	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	SDEA	BENFELD (67)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	SPIESS SA	KERTZFELD (67)	SPIESS SA Kertzfeld (67)
Batteries	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	METALEUROPE à ARNAS (69)
Métaux	DERICHEBOURG ESKA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECOSYSTEM	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	REFOOD	CLICHY (92)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	ECOSYSTEM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

### 3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCCE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Valorisation énergétique	2 820.78 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	54.72 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	973.85 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	438.64 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu PC + Pl.Met)	Valorisation énergétique	193.65 Tonnes
SCHROLL (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	440.24 Tonnes
SCHROLL (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	9.86 Tonnes
SCHROLL	Aciers et Aluminiums – apport volontaire	Recyclage matière	50.25 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	124.17 Tonnes
SCHROLL	Encombrants	Incinération CSR avec valorisation énergétique	921.18 Tonnes
LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	792.85 Tonnes 88.09 Tonnes
SDEA	Végétaux	Compostage	1 468.71 Tonnes
SPIESS	Gravats	Recyclage matière	1 015.87 Tonnes
LINGENHELD Env.	Plâtres, Isolants... (DIB)	Valorisation énergétique (36%) Enfouissement (24%) Recyclage matière (40%)	77.42 Tonnes 51.61 Tonnes 86.02 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	221 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	146.50 Tonnes
GDE METAUFER / DERICHEBOURG.	Batteries	Recyclage matière	3.23 Tonnes
CHIMIREC	Huiles minérales	Recyclage matière	7.48 Tonnes
REFOOD	Huiles végétales	Recyclage matière	2.48 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1.84 Tonnes
RECYLUM / ECOSYSTEM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	0.78 Tonnes
RECYBIO	Biodéchets	Méthanisation Compostage	400.93 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement



## 4. La communication

### Information des usagers / Animations

- Animations sur les consignes et gestes de tri : 20 animations réalisées
  - public : écoles du territoire du Pays d'Erstein (tranche d'âge : de 6 à 10 ans)
  - période : printemps 2024
- Autres animations :
  - Visite du centre de tri ALTEM + caractérisation Biodéchets – public : élus du territoire – période : septembre 2024



- Quinzaine du Développement Durable - septembre 2024 : tenue d'un stand d'information + animation à destination des Conseils Municipaux des Enfants de la CCCE



- PLPDMA : réunion publique de sensibilisation et consultation – période : juin 2024



- Courriers :

> Distribution flyer et courrier d'information à tous les usagers

Nouveautés dès le 1<sup>er</sup> mai :

- Portail de consultation en ligne des informations personnelles
- Nouveaux horaires déchèterie
- PLPDMA : Atelier de réflexion/concertation



- Articles dans l'IntercoMag et les bulletins communaux : Rappels des consignes de tri, PLPDMA et Nouvelle redevance RIEOM.

## 5. L'emploi

### Le Service Gestion et Facturation des Ordures Ménagères

Gestion du service :



- 1 responsable du service à temps plein
- 1 agent administratif / facturation à temps plein
- 1 agent administratif responsable de la déchèterie / communication à temps plein
- 3 agents de déchèterie polyvalents à temps plein : surveillance/entretien déchèterie + gestion des bacs OM

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

### Les prestataires

Collecte des déchets résiduels : SUEZ :

Equivalent à 3 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : SCHROLL :

0,63 ETP (équivalent temps plein)

Collectes sélectives :

RECYCAL :

Collecte : 1 jours / semaine  
(0,2 ETP : 330h)

SCHROLL :

Collecte : 2 jours / semaine  
(0,9ETP)

Tri : 3 jours / semaine

## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ». Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

### 7. Bilan financier annuel

#### 7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2024 s'est élevé à **2 773 137 €** (2023 : 2 683 068.74 €) se répartissant comme suit :

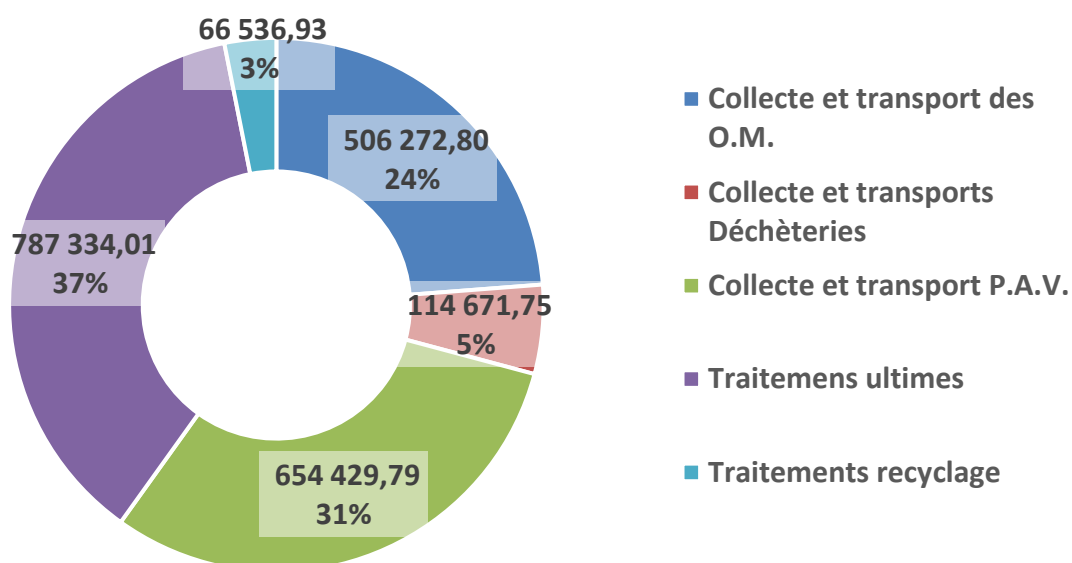
Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : **73 911.21 €** (2023 : 105 494.91 €) dont :

- Acquisition bacs de collecte des déchets ménagers : 22 963.20 € TTC

Dépenses de fonctionnement : **2 699 226 €** (2023 : 2 577 573.83 €) dont :

- Collecte et traitement des déchets : **2 129 245.30 € TTC** (2023 : 2 019 922.50 €)
- Frais de personnel : **262 750.92 € TTC** (2023 : 292 833.87 €)
- Frais de communication : **2 257.99€ TTC** (2023 : 3 254.40 €)
- Entretien matériel (conteneurs apport volontaire) : **42 870.03 € TTC** (2023 : 36 751.26 €)
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : **9 224.50 € TTC** (2023 : 13 177 €)

#### Dépenses – collecte et traitement des déchets 2024 :



Traitements ultimes : incinération, huiles, bois, refus de tri...  
Traitements recyclage : gravats, déchets verts, pneus...

Prestations rémunérées les plus significatives :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel HT
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	460 248.00 €
SCHROLL SAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place, enlèvement et location de conteneurs</li> <li>- Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques</li> <li>- Traitement déchets ultimes</li> <li>- Incinération des encombrants collectés en déchèterie</li> </ul>	Marchés	726 993.68 €
SENERVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie</li> </ul>	Marché	471 582 €
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	56 769.20 €
LINGENHELD	Traitement des déchets de bois et Déchets ultimes	Marché	54 830.36 €
SPIESS	Recyclage des gravats	Marché	15 552.13 €
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	-	29 555.72 €
RECYBIO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte et traitement des biodéchets</li> <li>- Fourniture kits biodéchets</li> </ul>	Marché	1665 110.65 €

#### Coûts par opérations :

Prestataire	Prestation	Montant
SUEZ RV Nord Est	Coût forfaitaire mensuel	38 354 € HT / mois
SCHROLL SAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement papiers cartons</li> <li>- Traitement Plastiques métaux</li> <li>- Vidage</li> <li>- Traitement refus de tri</li> <li>- Caractérisation</li> <li>- Transport benne 30M3</li> <li>- Location benne</li> <li>- Traitement des encombrants collectés en déchèterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 60.39 € HT / T</li> <li>- 358.64 HT / T</li> <li>- 15 € HT / unité</li> <li>- 163.06 € HT / T</li> <li>- 157.02€ HT/ unité</li> <li>- 93.80 € HT / unité</li> <li>- 19.53 € HT / unité</li> <li>- 185 € HT / T</li> </ul>
SENERVAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie</li> </ul>	- 150 € HT / T
RECYCAL	Coût à la levée	40.90 € HT / levée
LINGENHELD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût à la tonne de bois</li> <li>- Coût à la tonne de déchets non dangereux ultimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.05 € HT / T</li> <li>- 193.50 € HT /T</li> </ul>
SPIESS	Coût à la tonne de gravats	3 € HT / T
TREDI HOMBOURG	Coût à la tonne en fonction des types de produits	De 772 € HT / T à 2 000 € HT / T
RECYBIO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de sachets pour les bio-déchets</li> <li>- Forfait mensuel pour la collecte de 91 à 100 points d'apport biodéchets (C2)</li> <li>- Traitement des biodéchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.058 € HT / unité</li> <li>- 9 037.12 € HT</li> <li>- 86.80 € HT / T</li> </ul>

## 7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes réelles pour l'année 2024 s'est élevé à **4 175 817.06 €** (2023 : 4 177 427.13 €) se répartissant comme suit :

Recettes d'investissement 2024 : **393 620.01 €** (2023 : 384 328.69 €) dont :

- Amortissements de l'exercice 2024 : 100 796.47 €
- F.C.T.V.A : 13 989.76 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 278 833.78 €

Recettes de fonctionnement 2024 : **3 782 197.05 €** (2023 : 3 793 098.44 €) dont :

- Redevance OM : 2 087 669.61 €
- Factures dépôts professionnels en déchèterie + vente composteurs : 40 248 €
- Remboursement frais d'affranchissement par la DGFIP : 5 235.51 €
- Subventions : 258 432.60 €
- Ventes de matériaux : 172 914.97 €
- Résultat d'exploitation reporté : 1 211 217.52 €

### 7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : **2 087 669.61 €** (2023 : 1 804 196.38 €).

Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 (redevance non assujettie à la TVA) :

#### Part fixe :

Particuliers	1 personne : 72 €/an
	2 personnes : 108 €/an
	3 personnes et plus : 144 €/an
Professionnels	Bac 120 ou 180 litres : 139 €/an
	Bac 240 litres : 185 €/an/bac
	Bac 770 litres : 594 €/an/bac
Associations	: 144 €/an/bac

#### Part variable :

60 litres	: 49 €/an/bac
80 litres	: 65 €/an/bac
120 litres	: 95 €/an/bac
180 litres	: 146 €/an/bac
240 litres	: 194 €/an/bac
770 litres	: 622 €/an/bac

#### Levées supplémentaires :

60 litres	: 2 € / levée supplémentaire
80 litres	: 3 € / levée supplémentaire
120 litres	: 4 € / levée supplémentaire
180 litres	: 6 € / levée supplémentaire
240 litres	: 8 € / levée supplémentaire
770 litres	: 20 € / levée supplémentaire

(déterminée au prorata de la présence du bac et de l'occupation par l'utilisateur)

## 7.2.2. Les autres recettes

### - Recettes de fonctionnement

Subventions : **258 432.60 €** (2023 : 353 264.55 €) dont :

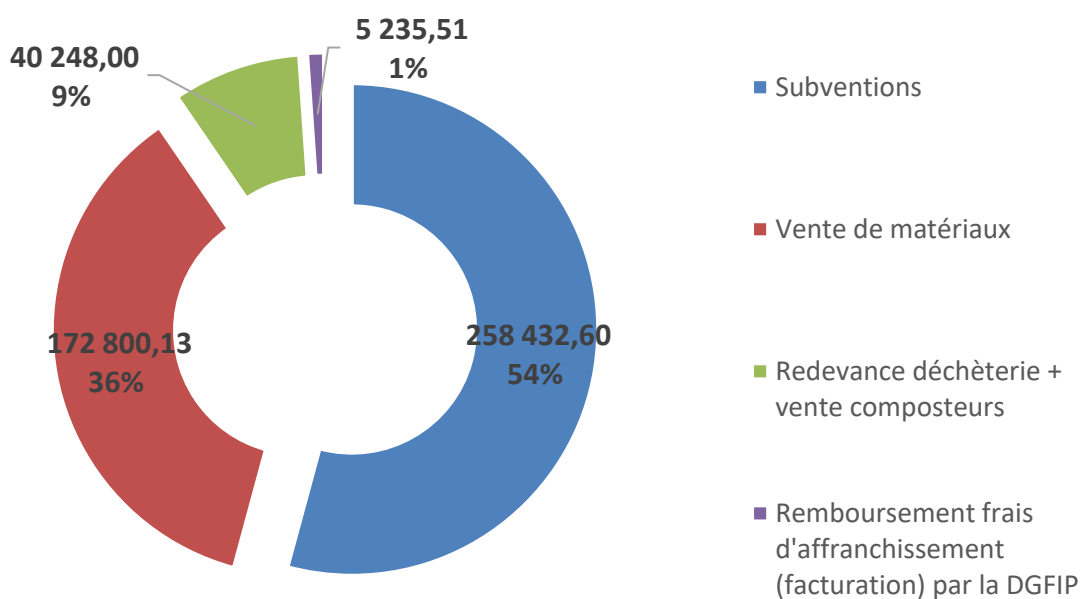
- ADEME – Subvention Etude Redevance: 12 600 € HT
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS 2023 : 33 870.61 € HT
- CITEO – SOUTIENS PAPIERS MAJORATION PERFORMANCE 2023: 7 714.01 € HT
- CITEO – SOUTIENS EMBALLAGES : 204 247.98 € HT

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques, métaux,...) : **172 800.13 €**  
(2023 : 164 303.44 €) dont :

- REVIPAC – Emballages / Papiers Cartons : 12 413.24 € HT
- SCHROLL – Papiers Cartons : 60 441.15 € HT
- DERICHEBOURG ESKA – Ferraille : 39 584.72 € HT
- OI MANUFACTURING – Verre : 23 672.21 € HT
- ECOSYSTEM – DEEE : 11 321.57 € HT
- VALORPLAST – Plastiques : 22 633.52 € HT
- REFOOD – Huiles alimentaires : 835.13 € HT

Redevance déchèterie (fixée à 17 €/½m<sup>3</sup>) + vente de bacs à compost : **40 248 €**  
(2023 : 32 566 €) dont :

- Ventes bacs à compost : 1 230 € HT
- Dépôts déchèterie (Professionnels) : 39 035 € HT



### 7.3. Détail des coûts

La décomposition des coûts se fait ainsi :

- **Coûts complets** (totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité)

FLUX		COÛTS COMPLETS - TOTAL		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
<b>Ordures Ménagères</b>	<b>2 875,44</b>	956 943,14	49,46	332,80
<b>Papiers Cartons AV</b>	<b>552,88</b>	161 829,15	8,36	292,70
<b>Papiers Cartons PP</b>	<b>177,53</b>	40 298,03	2,08	226,99
<b>Emballages Plastiques AV</b>	<b>370,32</b>	148 570,57	7,68	401,20
<b>Verre AV</b>	<b>874,48</b>	83 997,86	4,34	96,05
<b>Biodéchets AV</b>	<b>400,93</b>	174 525,86	9,02	435,30
<b>Papiers Cartons Déchèterie</b>	<b>205,01</b>	48 201,82	2,49	235,12
<b>Metaux</b>	<b>221,00</b>	38 864,00	2,01	175,86
<b>Bois</b>	<b>880,94</b>	62 303,45	3,22	70,72
<b>Encombrants</b>	<b>921,18</b>	224 633,34	11,61	243,85
<b>Déchets Verts</b>	<b>1 468,71</b>	88 119,71	4,55	60,00
<b>Gravats</b>	<b>1 015,87</b>	49 456,49	2,56	48,68
<b>DIB</b>	<b>215,06</b>	82 163,30	4,25	382,05
<b>D3E</b>	<b>146,50</b>	35 274,52	1,82	240,78
<b>DDM</b>	<b>23,84</b>	29 611,28	1,53	1 242,14

Légende :

- Ordures ménagères résiduelles (Déchets ménagers et assimilés)
- Emballages (tri en points d'apport volontaire + collecte porte-à-porte)
- Biodéchets (en points d'apport volontaire)
- Déchèterie : flux principaux
  - ⇒ DIB : Déchets d'isolation (plâtres, laines de verre...)
  - ⇒ D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
  - ⇒ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

<b>COÛTS COMPLETS - Tous flux confondus pour la COLLECTE uniquement</b>	TOTAL € HT	1 214 131,64
	TOTAL € HT / Hab	62,75
	TOTAL € HT / T	117,31
<b>COÛTS COMPLETS - Tous flux confondus pour le TRAITEMENT uniquement</b>	TOTAL € HT	1 010 660,89
	TOTAL € HT / Hab	52,24
	TOTAL € HT / T	97,65

FLUX		COÛTS COMPLETS - COLLECTE			COÛTS COMPLETS - TRAITEMENT		
NOM	QUANTITES collectées (T)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
Ordures Ménagères	2 875,44	472 804,57	24,44	164,43	484 138,57	25,02	168,37
Papiers Cartons AV	552,88	142 359,33	7,36	257,49	19 469,82	1,01	35,22
Papiers Cartons PP	177,53	26 538,59	1,37	149,49	13 759,44	0,71	77,50
Emballages Plastiques AV	370,32	111 894,33	5,78	302,16	36 676,24	1,90	99,04
Verre AV	874,48	83 997,86	4,34	96,05			
Biodéchets AV	400,93	125 056,80	6,46	311,92	49 469,05	2,56	123,39
Papiers Cartons Déchèterie	205,01	22 144,83	1,14	108,02	26 056,99	1,35	127,10
Metaux	221,00	38 864,00	2,01	175,86			
Bois	880,94	32 362,03	1,67	36,74	29 941,42	1,55	33,99
Encombrants	921,18	34 849,03	1,80	37,83	189 784,31	9,81	206,02
Déchets Verts	1 468,71	54 014,55	2,79	36,78	34 105,16	1,76	23,22
Gravats	1 015,87	29 408,60	1,52	28,95	20 047,89	1,04	19,73
DIB	215,06	23 867,94	1,23	110,98	58 295,36	3,01	271,07
D3E	146,50	35 274,52	1,82	240,78			
DDM	23,84	29 611,28	1,53	1 242,14			

- **Coûts aidés** (coûts complets moins les soutiens des eco-organismes, les ventes de matériaux et autres recettes)

<b>COÛTS AIDES Tous flux confondus (Collecte et traitement)</b>	TOTAL € HT	1 761 346,93
	TOTAL € HT / Hab	91,04
	TOTAL € HT / T	170,18

FLUX		COÛTS AIDES par flux		
NOM	QUANTITE collectées (Tonnes)	TOTAL € HT	TOTAL € HT / Hab	TOTAL € HT / T
<b>OM</b>	<b>2 875,44</b>	954 893,14	49,35	332,09
<b>Papiers Cartons AV</b>	<b>552,88</b>	87 998,51	4,55	159,16
<b>Papiers Cartons PP</b>	<b>177,53</b>	- 33 532,61	- 1,73	- 188,88
<b>Emballages Plastiques AV</b>	<b>370,32</b>	65 635,77	3,39	177,24
<b>Verre AV</b>	<b>874,48</b>	17 033,25	0,88	19,48
<b>Biodéchets AV</b>	<b>400,93</b>	174 525,86	9,02	435,30
<b>Papiers Cartons DECH</b>	<b>205,01</b>	- 31 214,24	- 1,61	- 152,26
<b>Metaux</b>	<b>221,00</b>	- 6 306,14	- 0,33	- 28,53
<b>Bois</b>	<b>880,94</b>	56 718,03	2,93	64,38
<b>Encombrants</b>	<b>921,18</b>	219 047,92	11,32	237,79
<b>Déchets Verts</b>	<b>1 468,71</b>	82 534,29	4,27	56,20
<b>Gravats</b>	<b>1 015,87</b>	43 871,07	2,27	43,19
<b>DIB</b>	<b>215,06</b>	76 577,88	3,96	356,08
<b>D3E</b>	<b>146,50</b>	23 952,95	1,24	163,50
<b>DDM</b>	<b>23,84</b>	29 611,28	1,53	1 242,14

## C. PROJETS POUR L'ANNEE 2025

Deux points particulièrement significatifs sont engagée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour l'année 2025 :

- **Déchèterie d'Erstein :**
  - Travaux > reprise des bas de quais endommagés
  - Aménagement > installation de panneaux « matériaux » sur les quais
  - Recrutement d'un agent polyvalent de déchèterie
- **Points d'apport volontaire :** renforcement et aménagements du maillage des point de collecte des emballages + biodéchets.
- **PLPDMA :** début de mise en œuvre des actions :
  - Stop au gaspillage alimentaire
  - Compost et jardin vivant
  - Promouvoir les offres alternatives de commerces, livraison à domicile
  - Accompagner la prise en charge de leurs déchets par les entreprises
  - Mes évènements zéro déchets
  - Espaces verts exemplaires
  - Moins de déchets en Pays d'Erstein

